

« Le statut du bailleur privé doit répondre à 3 exigences : stabilité, efficacité, rentabilité » (M. Cosson)



Assises nationales du logement et de la ville à Paris (14 e) le 17/06/2025 - © A.T.

« Il faut un statut du bailleur privé qui répondent à trois exigences : stabilité, efficacité et rentabilité. Nous travaillons à un dispositif qui fonctionne aussi bien dans le neuf, avec les flux que dans l'ancien, et à intégrer des conditions spécifiques pour les logements avec des DPE classés F et G. Il faut aussi que ce dispositif s'adapte aux besoins spécifiques des territoires. C'est notre volonté, et c'est ce que nous allons défendre dans notre rapport », indique Mickaël Cosson, député (Mouvement démocrate) des Côtes-d'Armor, lors des **Assises nationales du logement et de la ville** le 17/06/2025.

Lui et le sénateur Marc-Philippe Daubresse ont été missionnés par Valérie Létard , ministre du Logement, de présenter un rapport sur le statut du bailleur privé. Celui-ci sera présenté « dans les jours qui viennent, afin que la ministre ait une feuille de route à défendre pour le PLF 2026 », indique Mickaël Cosson.

« Le constat des acteurs de terrain que nous avons rencontrés est partagé par tous : la situation est cataclysmique. Une situation de crise qui n'a jamais été connue, comparée même à la période d'immédiate après-guerre. Et donc aujourd'hui, nous avons besoin d'un sursaut. Nous voulons que notre rapport fasse l'unanimité sur le terrain, afin que justement, nous puissions être force de proposition et de persuasion auprès de Bercy, qui parfois est assez éloignée de ce que rencontrent les gens sur le terrain. »

« Dans notre rapport, nous avons trouvé un consensus avec les acteurs de terrain. J'espère maintenant que la

raison l'emportera pour les parlementaires. Au Sénat , je ne me fais pas trop d'illusions, je pense qu'ils seront raisonnables. À l'Assemblée nationale , il y a toujours du nouveau. J'ai bien l'intention de travailler avec les parlementaires impliqués dans le logement depuis suffisamment d'années pour que la raison l'emporte », conclut Mickaël Cosson.



Mickaël Cosson

- Député de la 1ère circonscription des Côtes-d'Armor @ Assemblée nationale

Consulter la fiche dans l'annuaire

Parcours

Depuis juin 2022

Assemblée nationale

Député de la 1ère circonscription des Côtes-d'Armor

Mars 2014 - septembre 2022

Hillion

Maire d'Hillion (Côtes-d'Armor)